



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 septembre 2018

Monsieur le Maire,

Votre commune est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 18 juin 2013.

Par courrier réceptionné le 13 juillet 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de mise en compatibilité de votre PLU pour l'implantation d'un collège porté par le département de Seine-et-Marne.

La commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2018. Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et Monsieur Guillaume FENAT, à partir des documents fournis par vos soins.

*La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la mise en compatibilité de votre PLU pour ce projet, sous réserves expresses de la restitution et du retour en agriculture de la surface équivalente (parmi vos zones 2AU non consommées) lors de votre révision de PLU, comme vous vous y êtes engagé, et de la réalisation d'un schéma des circulations agricoles en concertation avec les exploitants agricoles.*

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

  
Igor KISSELEFF

Monsieur Louis SAOUT  
Mairie  
17 rue Aristide Briand  
77170 COUBERT